



Membres en exercice : 22
Présents : 18
Procurations : 0
Nombre de votants : 18
Votes pour : 18
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
15/05/2018

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 19 Juin 2018**

**Délibération n° C 2018-19
Guide des procédures internes de la commande publique : ajustements**

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf juin, à quatorze heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Étaient présents :

Membre de plein droit

Monsieur Jean-François BAUVOIS, Directeur de Cabinet représentait Monsieur Richard VIGNON, Préfet du Jura, excusé.

Membres élus à voix délibérative

Titulaires : Mesdames Natacha BOURGEOIS, Christine RIOTTE, Chantal TORCK, Céline TROSSAT, Françoise VESPA ; Messieurs Bernard AMIENS, Daniel BOURGEOIS, Cyrille BRERO, Jean-Pierre BROCARD, Michel ECARNOT, François GODIN, Jean-Charles GROSDIDIER, Jean-Daniel MAIRE, René MOLIN, Bruno NEGRELLO, François PERRODIN, Clément PERNOT.

Suppléant : Monsieur Denis RENAUD.

Excusés : Mesdames Danielle BRULEBOIS, Monique FANTINI, Monsieur Jean-Gabriel NAST.

Secrétaire de séance : Monsieur Cyrille BRERO.

Membres de droit à voix consultative

Messieurs le Colonel Hors-classe Hervé, JACQUIN, Madame la Médecin-Commandante Annabelle CARRON. Monsieur Jean-Luc LAVIER était excusé.

Membres élus à voix consultative

Messieurs le Commandant Philippe MOUREAU, le Lieutenant Philippe THOMAS, l'Adjudant Emmanuel VUILLERMOZ.

Assistaient également à cette séance : Madame Valérie MARINESQUE (Adjointe au Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Messieurs Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), le Colonel Didier EISENBARTH (Directeur Départemental Adjoint), Damien FREDY (Chef du Groupement des Unités Territoriales), le Commandant Christophe ROUCOULE (faisant fonction de Chef du Groupement Opérationnel) ; Madame Sandrine TREBOZ (Directrice Générale des Services du Département) et Monsieur Jean-François GAILLARD étaient excusés.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-57, en particulier l'article L 1424-12 ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, relatifs aux marchés publics ;

Vu les délibérations du Conseil d'Administration relatives à la réforme du code des marchés publics et à la définition d'un guide interne des procédures de commande publique des 24 mai 2004, 23 mai 2005, 5 décembre 2006, 8 décembre 2008, 10 avril 2009, 26 mars 2010, 28 octobre 2011, 20 mars 2012, 3 juillet 2014, 29 juin 2015, 11 février, 28 juin et 15 décembre 2016 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2017-24 du 5 décembre 2017, relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu l'arrêté n° A 2018-315 du 15 mars 2018 relatif aux délégations de signature du Président du Conseil d'Administration ;

Vu le rapport de présentation ci-après ;

Vu l'avis de la Commission des Equipements du 12 juin 2018.

Afin de mettre en adéquation le guide des procédures internes de la commande publique avec l'arrêté de délégations de signature n° A 2018-315 en date du 15 mars 2018, il y a lieu de revoir le dispositif de la délibération précédente :

Décision n° C 2016-27 du 15 décembre 2016 :

- 1) prend acte de l'unique attribution de la CAO jusqu'au prochain changement législatif, réglementaire ou jurisprudentiel, et du rôle du Bureau préalable ;
- 2) approuve le nouveau guide interne des procédures proposé, ci-joint, le Directeur étant désormais autorisé à signer les marchés pour les opérations immobilières jusqu'à 800 000 € HT par opération ;
- 3) entérine la nouvelle composition de la Commission MAPA proposée pour les opérations de travaux et de maîtrise d'œuvre ; toutefois comme suite à la demande formulée par la commission des équipements, il est ajouté la présence d'un maire d'une autre commune que la commune siège, défendue en premier appel et finançant également le projet.

Il nous est proposé d'étendre l'autorisation de signature du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours à toutes les opérations immobilières, même au-delà de 800 000 € HT (2).

Le guide est aussi modifié pour prendre en considération les nouveaux seuils de procédure à compter du 1^{er} janvier 2018 soit :

- 221 000 € HT pour les fournitures et services,
- 5 548 000 € HT pour les travaux.

Enfin, il vous est proposé de supprimer la Commission d'Ouverture des Plis pour les marchés formalisés. Il s'agit en effet d'une contrainte interne qui n'est plus fondée sur un texte réglementaire.

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et :

1. ***d'étendre l'autorisation de signature du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours à toutes les opérations immobilières, même au-delà de 800 000 € HT ;***
 2. ***de prendre acte des nouveaux seuils ;***
 3. ***de valider la disparition de la COP.***
-

DECISION N° C 2018-19 DU 19 JUIN 2018

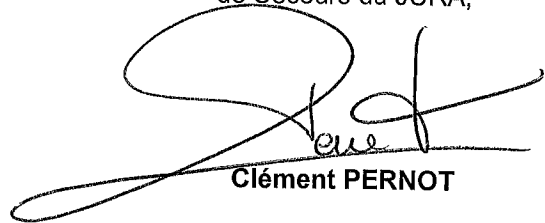
Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **étend l'autorisation de signature du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours à toutes les opérations immobilières, même au-delà de 800 000 € HT ;**
- **prend acte des nouveaux seuils ;**
- **valide la disparition de la COP.**

Le guide ajusté est joint en annexe.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
en Préfecture le 21^{er} Juin 2018
Affiché le 21^{er} Juin 2018
Publié au RAA du 2^{ème} trimestre 2018

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,



Clément PERNOT